
DESTINATAIRE : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

EXPÉDITEUR : art. 53-54 , citoyenne de Rouyn-Noranda

DATE : 18 octobre 2022

OBJET : Consultation publique sur les exigences à imposer à la fonderie Horne par rapport aux émissions d'arsenic

À qui de droit,

Je débute mon mémoire avec un préambule expliquant le parcours qui m'a mené à m'établir à Rouyn-Noranda en 53-54

Je suis née et j'ai grandi 53-54 jusqu'à ce que les études en 53-54 m'amènent à l'université de Sherbrooke 53-54 . 53-54 j'ai effectué un stage 53-54 en 53-54 à Rouyn-Noranda. C'est la curiosité et le désir d'explorer une région que je ne connaissais pas qui ont porté mon choix vers ce stage en Abitibi-Témiscamingue. Moi qui m'étais fait de Rouyn-Noranda l'image d'une ville minière, j'ai été agréablement surprise de découvrir une ville culturellement très dynamique et avec des gens très accueillants. 53-54 , alors que mes stages 53-54 se sont achevés et que 53-54 , j'ai dû choisir dans quelle ville j'irais terminer les deux dernières années de ma formation 53-54 une étape charnière dans le parcours. J'ai passé quatre mois à visiter différentes villes dans plusieurs régions 53-54

53-54 mon choix s'est finalement porté sur Rouyn-Noranda en raison du dynamisme culturel, des multiples festivals tout au long de l'année, de la diversité des commerces locaux et de la proximité des activités de plein air. J'y ai trouvé l'équilibre que je cherchais entre la vie urbaine et les avantages d'une vie en région. Après de deux ans 53-54 , j'ai décidé de rester à Rouyn pour pratiquer et pour y faire ma vie.

Hors, avec les données récentes qui démontrent un écart de santé significatif entre la population de Rouyn-Noranda et le reste du Québec sur le plan des cancers du poumon, des maladies pulmonaires obstructives chroniques, des retards de croissance intra-utérins et des petits poids de naissance ainsi que l'étude de 2019 faite par la santé publique locale démontrant un taux d'arsenic trois fois plus élevé dans les ongles des enfants du quartier Notre-Dame par rapport à un quartier comparable à Amos, je suis très inquiète par rapport à la santé future de la population de Rouyn-Noranda, y compris ma propre santé. En effet, l'idée de sacrifier ma santé en raison d'une exposition chronique à l'arsenic et à d'autres métaux lourds, et ce, sachant que cette exposition est évitable, m'apparaît aberrant. Également, pour moi qui ai le projet de fonder une famille, je trouve très inquiétant d'avoir possiblement des issues de grossesse non favorables pouvant avoir un impact irréversible sur mes enfants en raison d'une exposition environnementale à des métaux lourds.

Une grande part de mon inquiétude se situe dans l'inaction des instances décisionnelles qui ont permis à la fonderie Horne de rejeter dans l'air pendant des années un cocktail de métaux lourds toxiques en toute connaissance de cause. En effet, dès 2004, les spécialistes ont sonné l'alarme pour que les émissions d'arsenic soient abaissées au risque qu'il y ait des effets délétères sur la population, risque qui a été ignoré par les autorités puisque les cibles d'émissions n'ont pas été abaissées à un seuil sécuritaire. Également, il a fallu un battage médiatique d'une grande ampleur à l'été 2022 pour que la santé publique provinciale s'occupe du dossier sur l'arsenic alors que l'étude de 2019 sur les enfants du quartier Notre-Dame était alarmante et a été ignorée lors de sa parution trois ans plus tôt.

Je revendique donc que les cibles d'émission de métaux lourds soient les mêmes qu'ailleurs au Québec. Les citoyens de Rouyn-Noranda ont droit à la même qualité de l'air que les citoyens de toute la province, et n'ont pas à être une classe de citoyens sacrifiés au nom d'enjeux financiers. Le plan de la fonderie Horne est inacceptable pour les raisons suivantes : l'atteinte de la cible de 3 ng/m³ n'est pas nommée dans le plan, ni à court, moyen ou long terme, et il n'est pas fait mention du respect des seuils quotidiens à ne pas dépasser pour l'arsenic ni pour les autres métaux, qui est pourtant une condition édictée par la santé publique comme essentielle pour que la cible transitoire de 15 ng/m³ soit jugée sécuritaire.

Alors que je suis tombée en amour avec la région il y a quelques années et que je vantais les avantages de la vie à Rouyn-Noranda à mon entourage, me voici en train de regretter d'être venue m'installer ici. Si j'avais été mise au courant des risques pour la santé d'habiter à Rouyn-Noranda, je me serais sans hésiter installée dans une autre région. Le choix de m'établir ici était, en rétrospective, un choix non éclairé. Si la norme du 3 ng/m³ n'est pas la cible visée par la fonderie Horne, pour le bien de ma santé et celle d'une éventuelle famille, j'envisage sérieusement de m'établir dans une autre région. Faire le choix de ma santé m'apparaît un choix logique. Je ne suis d'ailleurs probablement pas la seule professionnelle qui contemple l'idée de quitter la région. L'exode de professionnels hors de la région aurait un effet dévastateur sur la vivacité de Rouyn-Noranda, surtout que plusieurs professionnels, nommons entre autres dans les domaines de la santé et de l'éducation universitaire, viennent de l'extérieur. Également, pour donner un exemple tiré ⁵³⁻⁵⁴, plus de 4000 patients attendent toujours d'être pris en charge par un médecin de famille. En quittant la région, plusieurs patients s'ajouteraient à cette liste. De plus, il est très peu invitant pour de futurs professionnels de venir s'installer à Rouyn-Noranda, surtout dans le contexte où la pénurie de main d'œuvre affecte toute la province, donc que les professionnels ont l'embarras du choix concernant l'emplacement de leur lieu de travail.

En conclusion, je suis persuadée que la population de Rouyn-Noranda serait grande perdante d'un non-respect de la norme de 3 ng/m³ sur tous les plans, dont sur le plan de la santé, de la main d'œuvre, de la culture et de la cohésion sociale. J'espère donc de tout cœur que le ministère mette tout en œuvre pour que la fonderie atteigne la norme.

Cordialement,

Art. 53-54

citoyenne de Rouyn-Noranda 53-54